

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 1^{er} août 2022 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents : Monsieur Jeannot Pelletier
Madame Jessika Boisvert
Monsieur Christian Martel
Madame Nancy Grimard
Monsieur André Bougie

Était absent : Monsieur Jean-Daniel Lavertu

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Claire Rioux.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution
numéro
22-08-2355**

Sur proposition de Madame Nancy Grimard, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022
4. Adoption des comptes à approuver de juillet 2022
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1 Autorisation au Directeur général pour sa participation au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6.2 Autorisation de paiement de la facture de RDL pour les travaux d'audit pour l'exercice financier 2021 et divers travaux d'ordre comptable
7. Suivi de dossiers
 - 7.1 Résolution pour évènement Poutine de la Fromagerie du Presbytère pour la Fondation Les amis d'Elliot
8. Voirie
 - 8.1 Adjudication du contrat de déneigement, déglçage et entretien hivernal du réseau routier, appel d'offre numéro 2022_V-02
 - 8.2 Résolution pour autoriser le paiement de la facture pour l'abat-poussière
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de juillet 2022
 - 10.2 Demande de dérogation mineure concernant une hauteur hors norme d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 738 811
11. Loisirs et culture
12. Varia et affaires nouvelles
 - 12.1 Entente de visibilité et de partenariat pour la journée INPACQ, pâturages à la ferme
13. Questions du public
14. Levée de l'assemblée ou ajournement

3 Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022

**Résolution
numéro
22-08-2356**

Sur proposition de Monsieur Christian Martel, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4
Résolution
numéro
22-08-2357

Adoption des comptes à approuver du mois de juillet 2022

Sur proposition de Monsieur André Bougie, il est résolu d'adopter les comptes à approuver de juillet 2022 au montant de 74 618,77\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :

La MRC d'Arthabaska : 19 551\$ pour le 4^e versement de la quote-part
Somavrac CC inc., 9 291.30\$ pour la livraison et l'épandage d'abat-poussière
La Ville de Kingsey Falls, 13 487.08\$ pour la protection incendie, 1^{er} versement
Gesterra, 6 020.46\$ pour la gestion des matières résiduelles
Avizo Experts-Conseils inc., 8 950.81\$ pour la surveillance des travaux du rang 6
Groupe RDL Victoriaville, 13 020.92\$, pour l'audit et le rapport financier 2021

De même, les **salaires versés** pour la période de juillet 2022 sont : **12 986.08 \$**

ADOPTÉE

5
Résolution
numéro
22-08-2358

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6
6.1
Résolution
numéro
22-08-2358

Administration et législation

Autorisation au Directeur général pour sa participation au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Directeur général, Monsieur Daniel René à participer au colloque de zone de L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 15 septembre 2022 et d'autoriser le paiement de l'activité et des frais de déplacement et de subsistance, le cas échéant.

ADOPTÉE

6.2
Résolution
numéro
22-08-2359

Autorisation de paiement de la facture de RDL pour les travaux d'audit pour l'exercice financier 2021 et divers travaux d'ordre comptable

ATTENDU la facture reçue de Groupe RDL Victoriaville SENCRL pour les services comptables rendus comprenant notamment : l'audit des livres comptables pour l'année 2021, la préparation des déclarations d'impôt, la compilation des données pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), présentation du rapport financier 2021 aux élu-e-s, etc.;

ATTENDU que le montant de la facture dépasse le montant prévu au poste budgétaire compte tenu des difficultés éprouvées au niveau de la comptabilité en 2021;

Il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 1155551, de Groupe RDL Victoriaville SENCRL au montant de 13 020.92\$.

ADOPTÉE

7
7.1
Résolution
numéro
22-08-2360

Suivi de dossiers

Résolution pour évènement Poutine de la Fromagerie du Presbytère pour la Fondation Les amis d'Elliot

ATTENDU que la Fromagerie du Presbytère est l'hôte d'un évènement au profit de la Fondation Les amis d'Elliot (vendredi poutine) le 5 août prochain;

ATTENDU que l'Entreprise envisage la vente de 4 000 poutines pour l'évènement qui en attirera probablement bien plus;

ATTENDU la rencontre qui a eu lieu le mercredi 13 juillet dernier entre les intervenants de la Fromagerie, de la Municipalité, de la Sûreté du Québec, du SIUCQ de la MRC d'Arthabaska, des Services incendie des villes de Warwick et de Victoriaville (préventionniste MRC d'Arthabaska);

ATTENDU que ces intervenants se sont entendus sur un mode de fonctionnement pour assurer la sécurité sur le site lors de l'évènement;

ATTENDU que le promoteur de l'évènement a modifié de façon unidirectionnelle le plan de sécurité et a décidé d'exclure le Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) de l'évènement;

ATTENDU que la Fromagerie du presbytère a fourni son plan d'évènement concernant la circulation et la présence d'agents de sécurité sur le site;

ATTENDU que ledit plan d'évènement doit être fourni à tous les intervenants cités ci-haut par la Fromagerie du Presbytère;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la tenue de l'évènement au profit de la Fondation Les amis d'Elliot le 5 août 2022 avec plan de sécurité proposé par la Fromagerie du Presbytère, sans les barrières anti-émeutes, à la condition qu'il y ait un minimum de 6 agents de sécurité fournis par la Fromagerie sur le site ;

ADOPTÉE

8
8.1
Résolution
numéro
22-08-2361

Voirie

Adjudication du contrat de déneigement, déglçage et entretien hivernal du réseau routier (appel d'offres 2022_V-02)

ATTENDU la résolution numéro 22-06-2330;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2022_V-02, déneigement, déglçage et entretien hivernal du réseau routier;

ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes et que les options 3 ans et 5 ans se lisent comme suit :

Entreprise soumissionnaire	Prix global option 3 ans	Prix global option 5 ans	Conforme (oui ou non)
Excavation JNF inc.	644 298.80\$	1 106 691.23\$	Oui
Transport J. P. Desrochers inc.	569 195.24\$	1 041 822.97\$	Oui

ATTENDU que les dispositions du devis donnent l'opportunité au Conseil de choisir l'option qui lui apparaît la plus avantageuse pour la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Grimard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Transport J.P. Desrochers pour une durée de 3 ans compte tenu de l'avantage financier de cette option, par rapport à l'option 5 ans;

Que le devis d'appel d'offres (2022_V-02), déneigement, déglçage et entretien hivernal du réseau routier fasse foi de contrat entendu entre les parties (Transport J.P Desrochers inc. et la Municipalité);

De mandater Monsieur Daniel René pour la vérification des ajustements mensuels nécessaires, la réalisation du contrat et le paiement des factures tel que convenu au devis;

De nommer l'inspecteur en voirie et infrastructures et le directeur général comme responsables des travaux publics au sens du devis. Ces personnes peuvent donc agir à titre de surveillants des travaux.

ADOPTÉE

8.3
Résolution
numéro
22-08-2362

Résolution pour autoriser le paiement de la facture pour l'abat-poussière

ATTENDU le travail effectué pour le transport et l'épandage de l'abat-poussière sur les routes gravelées de la Municipalité le 22 juin dernier;

ATTENDU que la facture reçue reflète l'entente de services entre Somavrac C.C. inc. et la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 9 291.30\$ à Somavrac C.C. inc.

ADOPTÉE

9
10
10.1
Dépôt au Conseil

Hygiène du milieu
Aménagement et urbanisme

Dépôt du rapport mensuel du mois de juillet 2022 par l'inspecteur en bâtiment et en environnement

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a déposé son rapport mensuel concernant les permis émis en juillet 2022 au Conseil municipal.

10.2
Résolution
numéro
22-08-2363

Demande de dérogation mineure concernant une hauteur hors norme d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 738 811

ATTENDU que la demande de dérogation mineure no. 2022-02-02 concerne uniquement une disposition visée au règlement de zonage no. 405 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3 du règlement no. 210;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure no. 2022-02-02 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure no. 2022-02-02 ne vise pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions législatives en vigueur;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure no. 2022-02-02 concerne des travaux qui ne sont pas encore commencés et qui ont fait l'objet d'une demande de permis de construction;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure no. 2022-02-02 déroge de 1,36 mètres la hauteur autorisée au règlement de zonage no. 405;

ATTENDU que le propriétaire a fourni un effort en modifiant ces plans pour diminuer la dérogation dans cette seconde tentative;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif en urbanisme ont analysé cette seconde demande et fait une recommandation favorable au Conseil à certaine condition;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter la demande de dérogation mineure no. 2022-02-02 afin d'autoriser la construction d'une maison qui dérogerait à la grille des usages et des normes de la zone 5-A du règlement de zonage no. 405. La maison serait d'une hauteur de 9,86 mètres, au lieu de 8,5 mètres, hauteur maximale mentionnée à ladite grille des usages et des normes.

D'étudier la recommandation du CCU quant à la modification suggérée pour adhérer aux tendances actuelles en construction résidentielle pour des hauteurs de résidences plus importantes.

ADOPTÉE

11
12
12.1
Résolution
numéro
22-08-2364

Loisirs et culture

Varia et affaires nouvelles

Entente de visibilité et de partenariat pour la journée INPACQ, pâturages à la ferme

ATTENDU que l'organisme hôte de la journée INPACQ pâturages à la ferme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est l'Entreprise Ferme Hamelon (JDF) & Fils inc. de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

ATTENDU que le MAPAQ nous demande une contribution pour une visibilité de la Municipalité lors de l'évènement du 9 septembre prochain à la Ferme Hamelon;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter d'être partenaire bronze au montant de 250\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

13
14
Résolution
numéro
22-08-2365

Questions du public

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu de lever l'assemblée à 19 h 55.

ADOPTÉE

Claire Rioux, Mairesse

Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier